



Chers parents,

Notre psychologue scolaire, Pauline Foucherot, est présente au collège tous les 15 jours. Votre enfant peut la rencontrer si nécessaire, la prise en charge financière est assurée par le collège.

La psychologue fait le point des rencontres avec la Direction et la Responsable de vie scolaire et contacte les parents en cas de nécessité.

**Si l'équipe éducative pense qu'un enfant devrait rencontrer la psychologue**, la demande est faite à la famille par l'intermédiaire de la Responsable de vie scolaire et la famille nous retourne, si elle l'accepte, une autorisation écrite.

**Si la famille demande à ce que son enfant rencontre la psychologue**, la demande doit être faite à la Responsable de vie scolaire qui lui fera également remplir une autorisation écrite.

**Si l'enfant lui-même demande à rencontrer la psychologue au collège**, nous souhaitons nous assurer que la famille ne s'y oppose pas. Par conséquent, merci de remplir le coupon suivant.

Cordialement.

La Direction

.....

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'enfant ..... en

classe de .....

- Accepte
- N'accepte pas

qu'il/elle rencontre la psychologue scolaire **si l'enfant lui-même le demande au collège.**

Date et signature du responsable légal :